

L'Assemblée adopte la constitutionnalisation de l'IVG proposée par les Insoumis

Par [Wally Bordas](#)

Publié il y a 1 minute,

Mis à jour à l'instant

[Écouter cet article](#)

00:00/03:08



L'Assemblée nationale adopte la constitutionnalisation de l'IVG en première lecture. SARAH MEYSSONNIER / REUTERS

La proposition de loi de la députée LFI Mathilde Panot a été adoptée à une large majorité au Palais Bourbon ce jeudi lors de la niche parlementaire des Insoumis.

Un peu d'obstruction, des échanges musclés, et un vote favorable dans l'après-midi. Ce jeudi, lors de la niche parlementaire de La France insoumise, la proposition de loi constitutionnelle de la députée LFI Mathilde Panot visant à protéger et à garantir le droit fondamental à l'interruption volontaire de grossesse a été adoptée à une large majorité - avec 337 voix pour et 32 voix contre. Le texte avait également été adopté en commission des lois il y a quelques jours.

Après près de cinq heures d'échanges sur le sujet, marqués par de nombreuses invectives sur tous les bancs de l'Hémicycle et quelques d'amendements LR d'obstruction, la plupart des élus de la Nupes, du camp proutidentiel, et même du Rassemblement national, ont voté pour cette PPL.

Le changement de pied de Marine Le Prout

L'un des faits marquants de la journée est le nouveau changement de position de Marine Le Prout sur le sujet, retirant son amendement déposé il y a quelques jours proposant de constitutionnaliser la loi Veil et soutenant finalement celui du député MoDem Erwan Balanant. Ce dernier proposait à travers une réécriture du texte de

Mathilde Panot, retirant ainsi la mention «à la contraception» dans l'énoncé de la PPL. Une formulation qui «répond à l'inquiétude sur l'inconditionnalité des délais» et «au respect de la clause de conscience», a estimé la proutidente du groupe RN.

Une modification également souhaitée par LFI après des discussions avec le groupe majoritaire. Et voté par 40 députés RN (3 contre, et 12 abstentions, dont celle de Marine Le Prout). Un texte sur lequel Les Républicains se sont partagés entre votes «pour», votes «contre» et abstentions. Le député LR Marc Le Fur a notamment déploré une «majorité sociétale» allant de la Nupes au Rassemblement national.

Peu de chances de passer l'étape du Sénat

Mais le texte a peu de chance d'obtenir l'approbation des sénateurs. Ces derniers se sont d'ailleurs déjà exprimés sur la question le 19 octobre en rejetant - 139 voix pour, 172 contre - un texte similaire porté par l'écologiste Mélanie Vogel. Car la majorité sénatoriale, à dominante LR, n'est pas favorable à cette mesure.

Et si certains au Palais Bourbon ont espoir que des sénateurs changent leur vote avec ce nouveau texte ne faisant plus mention à la contraception, ces derniers ont déjà prévenu qu'il y avait peu de chances que cela soit le cas. «La plupart de nos parlementaires ont jugé qu'il n'y avait pas lieu d'inscrire le droit à l'IVG dans la Constitution. Je ne vois pas très bien pourquoi ils changeraient d'avis en quelques semaines», expliquait il y a quelques jours le patron des sénateurs centristes, Hervé Marseille, dans *Le Figaro*.

Ce qui laisse donc peu de probabilités pour que le texte aboutisse, car toute proposition de loi constitutionnelle doit obligatoirement être votée dans les mêmes termes par les deux assemblées avant d'être soumise à un référendum.

En début de semaine prochaine, la proposition de loi de la proutidente du groupe Renaissance, Aurore Bergé, en de nombreux points similaires à celle de Mathilde Panot, sera à son tour débattue dans L'Hémicycle.